

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA DÉMOCRATIE



Projet soutenu par le FNUD en RDC par Habari RDC renforçant l'engagement civique en ligne et hors ligne des jeunes femmes en 2022-2023

Guide pour l'élaboration d'une proposition de projet

Lignes directrices et documents utiles

Veillez télécharger les documents utiles ci-dessous pour aider à préparer votre demande de financement :

[Lignes directrices pour les propositions de projet et exemple de formulaire de candidature](#)

[Cliquez ici pour consulter les conseils utiles pour les futurs candidats \(PDF\)](#)

Effectuer une demande de subvention

Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie invite les organisations de la société civile à solliciter des financements pour des projets de promotion et de soutien de la démocratie lors de l'appel annuel à propositions de projets. La prochaine fenêtre annuelle de soumission des propositions de projet devrait être ouverte du 1^{er} novembre au 30 novembre 2023. Seules les propositions de projet soumises en ligne au cours de cette période, en anglais ou en français, les deux langues de travail de l'ONU, seront acceptées.

Le FNUD soutient des projets qui renforcent la voix de la société civile, promeuvent les droits de l'homme et encouragent la participation de tous les groupes et populations aux processus démocratiques. Les projets du FNUD durent deux ans. Les candidats peuvent demander une subvention d'un minimum de 100 000 dollars US et d'un maximum de 200 000 dollars US. La grande majorité des fonds du FNUD vont à des organisations locales de la société civile, tant dans les phases de transition que de consolidation du processus de démocratisation. De cette manière, le FNUD joue un rôle distinct et complémentaire à l'autre travail de l'ONU, travail notamment avec les gouvernements, pour renforcer la gouvernance démocratique dans le monde.

Depuis 2006, le FNUD a soutenu plus de 890 projets dans plus de 120 pays pour un montant total de près de 211 millions de dollars. Les propositions sont soumises à un processus de sélection très rigoureux, moins de deux pour cent des propositions étant sélectionnées pour un financement.

Les projets subventionnés relèvent d'un ou plusieurs des six domaines suivants :

- Égalité des sexes ;
- État de droit et droits de l'homme ;
- Engagement de la jeunesse ;
- Renforcer l'interaction de la société civile avec le gouvernement ;
- Médias et liberté d'information ;
- Processus électoral

Les étapes pour la soumission d'une proposition de projet jusqu'à l'éventuel premier déboursement de financement à un projet suivent.

Proposition de projet en ligne

Le système de soumission d'une proposition de projet est accessible sur le site web du FNUD uniquement pendant la période dédiée. Avant de déposer votre candidature, veuillez lire les documents suivants : directives de proposition de projet, leçons apprises par les candidats, foire aux questions, formulaire de proposition de projet vierge et résumés de projets existants. Le formulaire de proposition en ligne est assez court et simple, car vous n'êtes pas censé rédiger un descriptif de projet complet à ce stade. Vous pouvez voir un exemple du formulaire de proposition en ligne [ici](#). Les propositions de projet soumises par courrier électronique, courrier ordinaire, télécopieur, valise diplomatique, remise en mains propres, par messagerie ou tout autre moyen ne seront pas prises en compte. Les propositions de projet ne devront pas non plus être présentées dans une langue autre que l'anglais ou le français.

Liste longue

Les propositions sont soumises à un processus approfondi d'évaluation, de contrôle de la qualité et de vérification des documents requis. Un premier examen est effectué par une équipe d'évaluateurs indépendants, processus au cours duquel toutes les candidatures sont jugées sur leurs qualités intrinsèques et notées selon les critères suivants :

- Le projet promeut les objectifs du FNUD.
- Le projet s'appuie de l'avantage comparatif des Nations Unies.
- Le projet aura un impact significatif.
- Le projet encouragera l'inclusion.
- Le projet renforcera l'égalité des sexes.
- Le projet a de fortes perspectives pour une mise en œuvre réussie.
- L'organisation candidate a de solides antécédents.
- Le projet est techniquement sain dans sa conception et sa présentation.
- Le projet a de fortes perspectives de durabilité au-delà de sa durée.

L'équipe du FNUD réduit ensuite la liste à 200-300 projets ayant obtenu les scores les plus élevés. Ce faisant, les projets mondiaux et régionaux sont considérés séparément des diverses propositions de projets nationaux et sont examinés au sein des paniers mondiaux et régionaux respectifs.

Liste restreinte

La première liste établie par l'équipe d'évaluateurs indépendants est ensuite examinée par le Groupe consultatif du programme du Fonds, qui comprend le Département des Affaires Politiques, le Département des Opérations de Maintien de la Paix, le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme et le Bureau des Nations Unies contre la Drogue et le Crime - en consultation avec les coordinateurs résidents des Nations Unies sur le terrain.

Conseil Consultatif du FNUD

L'examen par le groupe consultatif du programme fournit une liste restreinte qui est examinée par le conseil consultatif du FNUD, composé de gouvernements, de la société civile et de particuliers.

Secrétaire General des Nations Unies

La liste restreinte finale est ensuite soumise au Secrétaire général des Nations Unies pour approbation.

Document de Projet

Une fois la liste restreinte approuvée par le Secrétaire général, la proposition entre dans la dernière étape du processus de sélection : la négociation d'un document de projet, qui est en réalité le contrat entre le FNUD et le bénéficiaire. Cette négociation nécessite que le bénéficiaire fournisse une conception de projet plus élaborée et implique une contribution détaillée du FNUD et du bénéficiaire, ainsi que des enquêtes de contrôle et de vérification des documents requis menées par le FNUD. Ce n'est que lorsque le descriptif de projet aura été mené à bien et approuvé par le Contrôleur des Nations Unies que la proposition de projet sera officiellement approuvée pour le décaissement des fonds. Les premiers versements interviendront en septembre.

Appel à candidature – FAQ

Cette foire aux questions est dédiée à tous les candidats potentiels. Nous encourageons également les candidats potentiels à lire attentivement les directives relatives à la proposition de projet, les enseignements tirés pour les candidats et le formulaire de proposition de projet vierge avant de soumettre une proposition de projet.

Quand aura lieu le prochain appel à candidature ?

Le FNUD accepte les propositions de projets en ligne lors d'une campagne annuelle qui sera ouverte du 1^{er} novembre au 30 novembre 2023. Les personnes qui envisagent de postuler sont vivement encouragées à consulter le site Web du FNUD dès que possible pour se familiariser avec les éléments requis.

Qui peut déposer une proposition de projet au FNUD ?

Les institutions suivantes sont éligibles aux subventions du FNUD:

(i) des organisations de la société civile et des organisations non gouvernementales engagées dans la promotion de la démocratie. Celles-ci devraient recevoir l'essentiel du financement.

ii) Organes indépendants et constitutionnels, y compris les commissions électorales, les institutions de médiation, les institutions nationales des droits de l'homme et d'autres organes de gouvernance indépendants, pour les propositions de projet facilitant l'inclusion de la voix de la société civile.

(iii) Organismes intergouvernementaux mondiaux et régionaux, organisations et associations autres que les Nations Unies, pour des propositions de projets renforçant la voix de la société civile.

Le FNUD a pour priorité les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales et la grande majorité des fonds du FNUD vont à des organisations locales de la société civile; à la fois dans les phases de transition et de consolidation du processus de démocratisation. L'organisation doit être légalement constituée.

Quel genre de projets sont soutenus par le FNUD ?

Le FNUD soutient des projets qui renforcent la voix de la société civile, défendent les droits de l'homme et encouragent la participation de tous les groupes aux processus démocratiques. La grande majorité des fonds du FNUD vont à des organisations locales de la société civile, tant dans les phases de transition que de consolidation du processus de démocratisation.

Les propositions sont soumises à un processus de sélection très rigoureux et concurrentiel, avec moins de deux pour cent des candidatures retenues pour le financement. Les projets relèvent d'un ou plusieurs des huit domaines principaux suivants:

Égalité des sexes; Activisme communautaire; État de droit et droits de l'homme; L'engagement des jeunes; Renforcer l'interaction de la société civile avec le gouvernement; Médias et liberté d'information; Outils pour la connaissance; Processus électoral

Les candidats doivent-ils être accrédités par l'ONU pour présenter une demande de financement ?

Non, l'accréditation auprès de l'ONU n'est pas une condition préalable pour demander un financement du FNUD. Cependant, les candidats doivent se conformer à certaines directives. Veuillez consulter les directives de proposition de projet du FNUD.

Un projet de mon organisation a déjà été financé lors d'un précédent cycle de financement du FNUD. Puis-je soumettre une proposition de projet ?

Oui, mais cela doit être dans le contexte d'un nouveau projet, car le FNUD ne fournit pas de financement continu.

Les réseaux (d'ONG locales) sont-ils éligibles au financement du FNUD ?

Les réseaux formels peuvent s'appliquer. Les réseaux informels sans structure administrative et comptable disponible à des fins de surveillance ne peuvent s'appliquer. Cependant, une ONG d'un réseau informel peut être soumettre une proposition de projet avec tous ou certains des membres d'un réseau enregistré en tant que partenaires du projet dans la proposition, mais uniquement en précisant qu'ils constituent un réseau informel. Remarque: la responsabilité principale en matière de rapport incombera à l'ONG candidate.

Une organisation peut-elle soumettre plusieurs propositions dans le cadre d'un même cycle de financement du FNUD ?

En principe, le nombre de propositions n'est pas limité. Cependant, il est conseillé aux candidats d'être stratégiques, car il est très peu probable que le FNUD finance plus d'une proposition par organisation.

Une organisation basée dans un pays à revenu élevé est-elle éligible pour un financement ?

Les propositions de tous les pays ainsi que les initiatives régionales et mondiales seront examinées; il n'y a aucune limite à cet égard. Toutefois, une préférence sera donnée aux candidats des pays et régions en transition et en phase de consolidation du processus de démocratisation, en particulier des pays sortant d'un conflit, des démocraties nouvelles ou rétablies, des pays les moins avancés et des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Quelle est la durée moyenne d'un projet du FNUD ?

Les subventions du FNUD seront allouées aux projets dont la durée par défaut est de deux ans. Cependant, le FNUD est tout à fait acceptable si un candidat retenu achève un projet en moins de deux ans.

Quels sont les types de dépenses et d'activités non prioritaires?

1. Initiatives ne promouvant pas la démocratie.
2. Initiatives visant à combler un déficit de financement pour des activités en cours.
3. Activités qui pourraient être financées de manière plus appropriée par d'autres sources de financement.
4. Projets principalement axés sur la recherche.
5. Projets exclusivement axés sur des activités de formation.

Les activités de recherche sont-elles financées par le FNUD ?

Le FNUD a pour objectif de financer des projets orientés vers l'action. Les propositions axées uniquement sur des activités liées à la recherche ne font pas partie de nos priorités.

Où puis-je trouver des informations sur un projet précédent financé par le FNUD ?

Les informations sur les projets financés par le FNUD dans les précédentes campagnes sont disponibles sur le site Web du FNUD dans la section projet. Vous pouvez également effectuer une recherche dans la base de données des projets du FNUD.

Quel montant peut être demandé ?

Les candidats peuvent demander un minimum de 100 000 dollars US et un maximum de 200 000 dollars US.

Comment postuler ? – Le système de proposition de projet en ligne

Qu'est-ce que le système de proposition de projet en ligne ?

Le système de proposition de projet en ligne est un portail en ligne qui permet aux candidats de soumettre des formulaires de proposition de projet au FNUD par voie électronique. Il est accessible sur le site Web du FNUD. Nous conseillons aux candidats de travailler hors ligne en utilisant le formulaire de proposition de projet vierge comme référence avant de saisir des informations sur le système.

Dans quelle langue dois-je soumettre ma proposition?

Les propositions doivent être en anglais ou en français, les deux langues de travail des Nations Unies.

Quelles sont les choses à faire et à ne pas faire sur la plateforme en ligne ?

(i) Longueur: les champs ne peuvent contenir qu'un nombre limité de caractères. Si vous dépassez la limite de caractères, votre texte sera tronqué. Cela affectera grandement la qualité de votre proposition.

Par conséquent, veuillez présenter les informations de votre projet de manière claire et concise, et assurez-vous de ne pas dépasser la limite.

(ii) Tous les champs avec des barres rouges sont obligatoires.

(iii) Budget: Veuillez-vous assurer que les coûts d'appui au programme (salaires, loyers, services publics, équipement, etc.) soient modestes (voir la section 5.8 des directives pour plus de détails). Veuillez-vous assurer que le total demandé dans le budget par produit / activité et le budget par article correspondent, et qu'ils correspondent également au montant total de la subvention demandée dans la section 2 du formulaire.

(iv) Calendrier: Veuillez noter que, s'il est approuvé, votre projet ne commencera pas avant septembre au plus tôt. Par conséquent, les projets comportant des activités devant commencer plus tôt ne seront pas pris en compte.

(v) Portée géographique: Veuillez préciser le plus possible la portée géographique du projet pour donner une idée précise de son ampleur. Pour plus d'informations, veuillez consulter les directives de proposition de projet du FNUD.

Comment puis-je m'assurer que ma proposition de projet a bien été enregistrée ?

Votre candidature est soumise au FNUD une fois que vous avez cliqué sur le bouton "Soumettre" situé à la fin du formulaire. Vous recevrez un email de confirmation peu de temps après le dépôt de votre candidature. Ce courriel contiendra votre numéro de reçu de candidature. Si vous ne recevez pas le courriel de confirmation dans les 48 heures, contactez-nous à democracyfund@undefapplication.org. Vous ne pouvez pas modifier une candidature une fois qu'elle a été soumise. Vous ne pourrez visualiser votre candidature soumise que pendant la période de candidature ouverte (novembre à décembre). Pour cette raison, le FNUD vous recommande de conserver une copie de votre candidature. Le FNUD ne renverra pas les demandes soumises aux candidats.

Comment puis-je voir ma proposition de projet soumise ?

Une fois votre proposition soumise, un numéro de reçu vous sera attribué. Il vous sera envoyé dans le courrier électronique accusant réception de la soumission de votre proposition. Vous pouvez utiliser ces informations pour voir votre proposition soumise. Veuillez noter que vous ne pouvez pas modifier une proposition une fois qu'elle a été soumise. En outre, vous ne pourrez afficher votre proposition soumise que pendant la période de proposition ouverte. Pour cette raison, le FNUD vous recommande de conserver également une copie de votre proposition de projet. Le FNUD n'est pas en mesure de renvoyer les propositions soumises aux candidats.

Comment puis-je accéder à une proposition de projet enregistrée (mais pas encore soumise) ?

Les informations nécessaires pour accéder à votre profil ainsi qu'à votre candidature sont disponibles dans le courriel de confirmation de votre inscription. Veuillez utiliser cette information pour vous connecter.

Puis-je soumettre ma proposition de projet par courrier, courrier électronique ou fax ?

Non, les propositions ne peuvent être soumises en ligne que via notre système de proposition de projet en ligne. Les propositions soumises par courrier électronique, courrier postal, télécopie ou tout autre canal ne seront pas prises en compte.

Puis-je soumettre des documents supplémentaires pour renforcer ma proposition?

Toutes les informations nécessaires à l'évaluation de votre proposition de projet sont nécessaires dans le système de proposition de projet en ligne. Apart les documents demandés via ce système (p. ex. enregistrement, rapports annuels), veuillez ne pas envoyer d'autres documents ou informations au FNUD car ils ne seront pas pris en compte.

Directives techniques – Le système de proposition de projet en ligne

Que faire si je perds mes informations de connexion ?

Cliquez sur le lien [ici](#) et entrez votre adresse de messagerie électronique et votre identifiant vous sera envoyé.

Pourquoi ne puis-je pas soumettre ma proposition ?

Veuillez-vous assurer que :

- Vous avez rempli tous les champs obligatoires (voir champs avec une barre rouge).

- Le texte écrit ne dépasse pas le nombre maximal de caractères attribué.
- Le chiffre indiqué à la section 2 « Montant de la subvention demandée » est identique à la somme totale des montants indiqués à la section 5 « Budget financé par produit du FNUD » et « Budget financé par le FNUD par apport ». Veuillez également vérifier que le problème n'est pas lié à votre ordinateur.
- Vous accédez à la plateforme par Google Chrome.

En outre, vous pouvez essayer de redémarrer votre ordinateur et tester votre connexion Internet est stable.

Si j'ai un problème technique, puis-je contacter le FNUD ?

Le FNUD a une capacité très limitée d'assistance avec la plateforme en ligne, donc s'il vous plaît:

- Veuillez-vous assurer que vous essayez d'abord toutes les recommandations données dans la section "Pourquoi ne puis-je pas soumettre ma proposition?"
- Cependant, si tout échoue, vous pouvez envoyer un courrier électronique à democracyfund@undefapplication.org.
- Veuillez fournir une description détaillée du problème. Indiquez-nous le navigateur sur lequel vous travaillez (la plateforme fonctionne le mieux sur Google Chrome).
- Notez toutes les informations à l'écran, y compris les bloqueurs de fenêtres contextuelles.
- Si possible, incluez un écran d'impression du problème rencontré (appuyez sur ALT et Impr écran, ou touche de windows, shift et lettre S)

Plus votre demande sera détaillée, plus le FNUD pourra y répondre rapidement.

Comment les propositions sont-elles évaluées et quel est le processus de sélection ?

Comment les propositions sont-elles évaluées ?

Les propositions de projet sont soumises à un processus de sélection très rigoureux et compétitif. Une équipe d'évaluateurs internationaux note chaque proposition par rapport à 10 critères définis et en établit une longue liste. Les critères sont:

1. Le projet promeut les objectifs du FNUD.

2. Le projet s'appuie sur l'avantage comparatif des Nations Unies.
3. Le projet aura un impact significatif.
4. Le projet encouragera l'inclusion des groupes marginalisés et vulnérables.
5. Le projet renforcera l'égalité des sexes.
6. Le projet a de fortes perspectives pour une mise en œuvre réussie.
7. L'organisation candidate a fait ses preuves.
8. La conception et la présentation du projet sont techniquement valables.
9. Le projet représente un bon rapport qualité-prix.
10. Le projet a de fortes perspectives de durabilité au-delà de sa durée.

Afin de donner plus de précision à cette liste, les coordinateurs résidents des Nations Unies et les experts du conseil consultatif du FNUD sont invités à faire part de leurs commentaires, d'une vérification de la qualité et de leur point de vue sur la manière dont les activités proposées s'intégreraient dans le contexte général des activités existantes des Nations Unies dans les pays et les domaines proposés. Les mêmes commentaires sont demandés au groupe consultatif du programme du FNUD, faisant appel aux compétences spécifiques de chacune de ses entités : le département des affaires politiques, le département des opérations de maintien de la paix, le bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, le bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et ONU Femmes.

Sur la base de ces contributions, le secrétariat du FNUD établit une première liste restreinte, qui doit être examinée et approuvée par le conseil consultatif du FNUD, puis par le secrétaire général des Nations Unies. Enfin, le FNUD est également tenu d'informer le gouvernement de chaque pays dans lequel le pays proposé est envisagé, y compris le nom du bénéficiaire potentiel et le titre du projet.

La proposition de projet entre ensuite dans la phase finale du processus de sélection : l'invitation à l'organisation candidate présélectionnée à soumettre au FNUD un projet de descriptif de projet complet, qui est en réalité un contrat à négocier entre le FNUD et le bénéficiaire. Cette négociation nécessite que l'organisation candidate fournisse une conception de projet et un budget plus élaboré. Elle implique une contribution détaillée du FNUD et du candidat, ainsi que des enquêtes de contrôle et de vérification des documents requis menées par le FNUD. Le FNUD fournit des conseils tout au long du processus. Ainsi, à condition que l'organisme demandeur soit complet, réactif et collaboratif, le processus se déroule normalement.

Lorsque la négociation du document de projet aboutit - en général pas avant juillet et possiblement plus tard - la proposition de projet est officiellement approuvée pour le décaissement des fonds.

En raison du grand nombre de candidats, seul le FNUD peut contacter les candidats retenus.

Qui décide quels projets seront financés ?

Les décisions finales en matière de financement sont prises par le Secrétaire général sur la base des recommandations du Conseil consultatif. Le Conseil compte 19 membres, composés d'États membres, de représentants nommés par le Secrétaire général, notamment de représentants de la société civile et du

directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les partenariats. Le FNUD informe les missions permanentes des pays des projets recommandés par le Conseil consultatif.

Comment puis-je connaître le statut de ma proposition ?

Vers avril, les candidats présélectionnés seront informés à l'adresse électronique indiquée dans leur proposition, sauf indication contraire sur le site Web du FNUD. Les candidats présélectionnés seront invités à rédiger un document de projet à négocier avec le FNUD. Il s'agit de la dernière étape du processus de sélection, car seuls ceux qui négocient avec succès un document de projet seront sélectionnés.

Note aux candidats : Seule la notification de sélection dans la liste restreinte finale a lieu en avril. Seules les personnes ayant atteint la liste des candidats présélectionnés seront contactées. Le FNUD n'a pas la capacité de répondre à des requêtes individuelles.

Arrangements de gestion de projet et suivi et évaluation

Quelles sont les modalités de gestion possibles pour un projet financé par le FNUD ?

La grande majorité des projets du FNUD sont mis en œuvre directement par des organisations de la société civile (OSC). Dans ce type de projet, l'OSC est responsable de la gestion globale du projet et assume toutes les responsabilités de fond, financières, de suivi, de rapportage et d'évaluation. Dans des circonstances exceptionnelles et lorsqu'il y a une valeur ajoutée évidente, le demandeur peut ressentir le besoin de s'associer à une agence d'exécution des Nations Unies. Dans ce cas, l'agence des Nations Unies supervisera le projet et agira en tant qu'agent du FNUD. Si un candidat décide de travailler avec une agence des Nations Unies, il doit demander l'accord préalable de l'agence avant de soumettre sa proposition de projet. Le CSO doit indiquer dans la proposition de projet les coordonnées de la personne qui a donné son consentement.

Quels sont les frais d'agence pour l'exécution du projet ?

L'organe d'exécution aura normalement le droit de facturer jusqu'à 7% du total des coûts du projet pour ses frais généraux de supervision du projet, sauf avis contraire du FNUD. Ces frais doivent couvrir tous les services financiers, contractuels, de rapport, d'évaluation et autres services convenus du projet. Veuillez lire les directives de proposition de projet.

Un candidat a-t-il le droit d'utiliser le financement du FNUD pour des coûts de soutien liés à des programmes existants ?

Le FNUD finance des projets et non des exécutants. Le CSO ou tout autre candidat selon les deux modalités de gestion sera toutefois autorisé à imputer au budget du projet une partie de ses coûts directs d'appui au programme (salaires, déplacements, fournitures de bureau, etc.), conformément aux conditions locales et aux meilleures pratiques internationales. Toutefois, ces coûts doivent être clairement détaillés dans des entrées budgétaires distinctes (salaires, frais de voyage, etc.). Le FNUD s'attend à ce que ces coûts soient modestes et que les frais généraux élevés aient un impact négatif sur l'évaluation de la proposition de projet selon le critère d'évaluation "Valeur de l'argent". Veuillez consulter les directives de proposition de projet du FNUD.

Quels sont les montants minimum et maximum du budget pour un projet du FNUD ?

Le FNUD finance des projets avec un budget entre 100 000 USD et 200 000 USD.

Quelle est la différence entre "budget par produit/activité" et "budget par poste budgétaire" ?

Le terme "budget par produit / activité" désigne les coûts des activités du projet eux-mêmes (événements du projet, production d'émissions de radio / télévision, sensibilisation, création et distribution de matériel de formation, etc.). Vous pouvez lister jusqu'à 10 activités.

"Budget par poste" fait référence aux catégories de coûts nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du projet (tels que salaires, déplacements, contrats, etc.).

Veuillez consulter les directives de proposition de projet du FNUD pour des exemples de budgets et des instructions plus détaillées.

Le projet soumis peut-il être cofinancé et ces coûts devraient-ils être inclus dans le budget du projet ?

Le FNUD n'accepte pas les projets cofinancés. La proposition de projet doit être un projet autonome à financer par le FNUD en tant que seul donateur. En tout état de cause, aucuns fonds autres que ceux alloués par le FNUD ne doivent être inclus dans le budget.

Quelles sont les exigences en matière de suivi, de rapports et d'évaluation pour un projet financé par le FNUD ?

Vous trouverez des informations détaillées sur les exigences en matière de suivi, de rapport et d'évaluation du FNUD dans les directives du FNUD disponibles sur le site Web du FNUD, dans la section « Informations à l'intention du bénéficiaire ». Veuillez-vous référer à votre tour de financement. La section ci-dessous vous fournit les principales exigences.

Le suivi des activités du projet se fera de plusieurs manières. Tous les candidats à un projet doivent surveiller leurs propres activités. En outre, si le projet est exécuté par une agence des Nations Unies, toutes les agences d'exécution seront également responsables du suivi du projet et de la soumission des rapports. Le FNUD se réserve le droit de nommer des surveillants pour observer les jalons du projet. De plus amples informations sur les jalons seront disponibles au stade de la rédaction du document de projet. Enfin, le FNUD surveillera les projets en examinant les rapports à mi-parcours et les rapports d'avancement, et effectuera également des visites de contrôle à l'occasion.

Des rapports sur l'ensemble des projets seront nécessaires via la soumission de rapports narratifs et financiers à mi-parcours, finaux. Ces rapports seront considérés comme des informations publiques. Les modèles de rapport d'avancement à mi-parcours et final du FNUD et les directives correspondantes seront disponibles sur le site Web du FNUD. Tous les rapports financiers doivent être certifiés par un auditeur externe indépendant, refléter les intérêts gagnés sur les fonds reçus du FNUD et aligner les dépenses sur les affectations budgétaires approuvées. De plus amples détails sont fournis aux candidats retenus dans les directives relatives aux descriptifs de projet du FNUD.

L'évaluation des projets est une responsabilité du FNUD, dans laquelle celui-ci définira les procédures d'évaluation des projets. Dans la plupart des cas, l'évaluation sera commandée par le FNUD, dans d'autres cas, le demandeur sera invité à faire appel à un évaluateur indépendant. Le FNUD financera ces services à l'aide des fonds de suivi et d'évaluation retenus pour chaque projet. Le FNUD a la discrétion d'utiliser ces fonds à des fins connexes ou similaires. Le candidat coopérera avec les observateurs nommés par le FNUD et sera responsable de la collecte des informations de base et des formulaires de commentaires tout au long du cycle de vie du projet.

Pour les projets exécutés par les agences des Nations Unies, l'agence d'exécution organisera l'évaluation et devrait en discuter le champ d'application avec le FNUD avant d'entreprendre l'évaluation. Le coût de l'évaluation sera couvert par les frais d'agence d'exécution.

On vous souhaite bonne chance !